

SE-UNSA
SNPDEN-UNSA
SNUIPP-FSU
SNEP-FSU

Pau, le 11 février 2010

A
Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Objet : Dotation des collèges pour les UPI

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

C'est avec grande surprise que nous avons découvert que dans la DGH des collèges de ce département, le total des heures supplémentaires attribuées à l'UPI n'était plus que de 2 heures au lieu de 4 cette année et 7 il y a deux ans.

Ces heures attribuées aux professeurs de collège servent à faciliter l'intégration des élèves handicapés comme par exemple:

- dédoubler des classes afin d'intégrer les élèves handicapés à des cours ordinaires;
- assurer des cours adaptés aux élèves de l'UPI ne pouvant pas suivre des cours ordinaires;
- participer à un projet avec une classe ordinaire;
- dégager des temps de concertation afin de mener au mieux les adaptations pédagogiques

lorsque l'élève est accueilli individuellement.

Dans chaque collège, elles ont permis une réelle implication des professeurs, souvent volontaires mais aussi débordés par la gestion de leurs classes de plus en plus surchargées.

Est-ce dans l'esprit de la loi de 2005 de décider que ces élèves n'ont pas droit à une diversité des enseignements tels les élèves ordinaires?

De plus, elles sont le complément aux 21h d'enseignement assurées par l'enseignant spécialisé permettant ainsi que les élèves handicapés aient un temps de scolarisation identique aux autres élèves soit 28h, il y a deux ans et 25 heures, cette année.

La nouvelle dotation portera le temps scolaire des élèves handicapés à 23h.

Est-ce dans l'esprit de la loi de 2005 de décider à priori que ces élèves ne peuvent pas suivre un temps plein scolaire?

Enfin, après la disparition des SESSAD référents l'an dernier, les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap vont continuer de se dégrader.

Nous demandons que les 7 heures prévues réapparaissent dans les dotations de chaque établissement. Nous ne comprenons pas cette décision et souhaitons que vous nous expliquiez les raisons de cet abaissement horaire. Pour cela, nous avons l'honneur de solliciter une audience.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SE-UNSA,
J. FALCUCCI et
V. DUTOUR
Secrétaire départemental
Et responsable ASH

Pour le SNUIPP et le SNES-FSU
Y. MOREAU et E. DAVID
Secrétaires départementaux

Pour le SNPDEN UNSA
Y. IUNGSMANN
Secrétaire départemental